

## **COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 06 NOVEMBRE 2019**

-----

*L'an deux mil dix-neuf, le six novembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de réunions du n°02 rue des Mollus, sous la présidence de Monsieur René BEGUIN, Maire.*

*Présents : Claudine GEORGES-LECOMTE, Fabienne LANGRAND, Jean-Marie DUCHENE, Christian BLIN, Jean-Claude CAROUX, Bernard HAMARD, Catherine BIRONNEAU, Nelly CORDEAU, Thierry NOZIERES, Annie TOULLIC, Didier PICARD, Virginie WILHELM.*

*Absents excusés : Florence BILLAULT-FRANCOIS (pouvoir à Nelly Cordeau), Yann BERRUET (pouvoir à René Béguin).*

*Absents : Pauline PETIT.*

### **PROTECTION SOCIALE DES AGENTS – CONTRAT GROUPE 2020/2025**

Le Conseil Municipal *DECIDE* d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

**le risque santé** c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité : *Montant fixe de 2,00 euros par mois par agent*

**le risque prévoyance** c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès : *Montant fixe de 10,00 euros par mois par agent*

**PREND ACTE** que l'adhésion aux conventions de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du Centre de Gestion du Loiret pour un montant annuel, **AUTORISE** le Maire à signer tout acte permettant l'adhésion à la convention de mutualisation avec le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET.

### **ARCHIVES COMMUNALES – CONVENTION AVEC LE CDG 45**

Le Conseil municipal *DECIDE* d'adhérer au service payant, selon tarif fixé par délibération du Centre de gestion de la FPT du LOIRET, d'aide à l'archivage du Centre de Gestion de la FPT du LOIRET, **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tous les actes ou avenants à intervenir dans ce cadre.

### **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2919**

Le conseil municipal *ACCEPTE* l'ensemble des éléments de calcul permettant de déterminer le montant total dû par GRDF à la commune pour l'année 2019, soit la somme de 760 €.

### **RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE L'AME**

Le conseil municipal *APPROUVE* les documents suivants :

- rapports d'activités 2018 de l'AME, eau potable, assainissement, ordures ménagères, transports urbains, gens du voyage,
- comptes administratifs 2018 général, assainissement, eau potable, ZI Amilly, Grande Prairie, Ilôt 22.

### **MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX CONTRE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION FISCALE**

Le conseil municipal, considérant l'importance des services publics de proximité, *DECIDE* d'apporter son soutien à la motion présentée par l'Association des Maires Ruraux et en particulier la demande de maintien des trésoreries de proximité.

### **INFORMATION DES MARCHES DELEGUES AU MAIRE**

Le conseil municipal prend connaissance des opérations pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 25 octobre 2019.

### **PROCHAINE SEANCE**

Le conseil municipal se réunira le MERCREDI 18 DECEMBRE 2019 à 20h 30.